

PASTORALE DES JEUNES

et FAMILLE

ACTES
DU CONGRÈS
INTERNATIONAL

MADRID, 27 Novembre - 1 Décembre 2017

Dicastero per la
Pastorale Giovanile
Salesiana

Diseño gráfico: ARTIA COMUNICACIÓN
Ilustraciones: JAVIER CARABAÑO

Propiedad reservada al DICASTERO PER LA PASTORALE GIOVANILE SALESIANA

SEDE CENTRALE SALESIANA
Via Marsala, 42
00185 Roma

29 novembre 2017

AMORIS LAETITIA :

DES DÉFIS ET DES PROPOSITIONS POUR UNE PASTORALE DES JEUNES EN TERMES DE FAMILLE

CARMEN PEÑA GARCÍA

Faculté de droit canonique, U.P. Comillas

L'un des évènements marquants de ces derniers temps, au niveau ecclésial, a été la convocation par le pape François d'un Synode sur la Famille, proposé sous la forme d'une réunion en deux sessions : l'Assemblée extraordinaire, tenue à Rome du 5 au 19 octobre 2014 et l'Assemblée ordinaire, du 4 au 21 octobre 2015⁷⁴. Par la convocation de ce Synode a commencé ce que certains auteurs ont appelé le *Triennat de la Famille*⁷⁵, qui s'est clôturé le 19 mars 2016 avec la publication par le pape François de l'exhortation apostolique *Amoris laetitia* (=AL). Dans cette exhortation, le pape fixe les principes de son magistère et les lignes pastorales les plus aptes à répondre aux défis et aux besoins de la famille dans le contexte actuel; et il le fait après avoir écouté les pères synodaux.

Au cours de ces dernières années a eu lieu une fructueuse période de réflexion intra-ecclésiale. Par cette réflexion, l'Église a voulu non seulement se rendre consciente de la situation de l'institution de la famille dans le monde actuel et dans les différentes zones géographiques, mais surtout, elle a voulu offrir une **révision de l'action pastorale** dans ce domaine. En effet, le travail du Synode ne cherche pas, avant tout, à porter un jugement analytique - et quelque part externe - sur la situation ou l'état de la famille aujourd'hui. Il essaie plutôt d'évaluer et revoir comment et par quelles voies, à travers tous ses agents - les familles elles-mêmes étant le premier sujet de la pastorale - l'Église pourrait mieux accomplir sa fonction d'évangélisation, en essayant de découvrir comment elle peut aider les personnes à grandir dans l'amour, à contribuer à la constitution de couples et de familles solides et heureuses, et à accompagner les personnes dans les situations familiales concrètes.

C'est pour cela que la tâche ecclésiale en faveur des familles ne peut pas être considérée comme achevée par la publication d'*Amoris laetitia*. Bien au contraire, après cette intense période de réflexion au niveau de l'Église universelle, à partir des différentes réalités ecclésiales et tout en gardant son propre charisme, il faut

74 Parmi les documents issus tout au long de ce processus synodal - et tous présents dans le réseau du Vatican - il serait intéressant de lire l'*Instrumentum laboris* de l'Assemblée extraordinaire, du 26 juin 2014 sur *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation*; la *Relatio post disceptationem*, du 13 octobre 2014 (11^{ème} Congrégation générale); la *Relatio Synodi*, du 18 octobre 2014; l'*Instrumentum laboris* pour l'Assemblée ordinaire sur *La vocation et la mission de la famille dans l'Église et dans le monde contemporain*, du 23 juin 2015, résultant de l'intégration dans les *Lineamenta* des réponses au questionnaire ajouté à la *Relatio Synodi* de 2014; et aussi le *Rapport final* du Synode des évêques, du 24 octobre 2015. On peut observer un lien profond entre les travaux des deux Assemblées synodales, même si la comparaison avec les documents successifs montre que certains thèmes, tout en étant importants, ont été laissés de côté dans la deuxième partie du travail fait.

75 F. VIDAL, *El valor de la familia en la sociedad de los cuidados*, Discours inaugural du cours de l'*Universidad Pontificia Comillas*, Madrid 2016, 6-9.



concrétiser et lancer des initiatives renouvelées de travail pastoral qui intègrent aussi cette dimension de la famille et en tiennent compte. Telles furent les considérations lucides du 27^{ème} Chapitre général de la Congrégation salésienne, en 2014, quand il proposa un itinéraire de travail, d'analyse et de réflexion sur le thème de la *Pastorale des jeunes et de la famille* sur la base des zones géographiques concrètes de présence. Ce long chemin, qui aboutit à ce Congrès, a son point de départ dans le travail avec les jeunes et met en évidence l'importance d'intégrer la dimension de la famille dans ce travail, ce qui est typique du charisme salésien.

En effet, la famille constitue une dimension importante et en même temps un défi dans le cadre de la pastorale des jeunes, sur la base d'une double perspective: tout d'abord parce que, dans le travail avec les jeunes, on ne peut négliger le contexte et l'entourage concret où ils vivent, la famille étant partie prenante fondamentale de leur contexte de vie; d'autre part - et voici que l'aspect du 'défi' est rendu plus visible - parce que les familles des prochaines décennies seront constituées par les jeunes et les enfants d'aujourd'hui. La solidité des familles de demain dépendra surtout de la formation humaine, affective et spirituelle des jeunes et des enfants d'aujourd'hui. Comment, de quelle façon, par quelles voies et dans quelle mesure la famille salésienne peut-elle par son travail avec et pour les jeunes contribuer à la constitution de familles solides et heureuses, à rendre vivant dans le cœur de tant de jeunes l'appel évangélique à l'amour et à une vie en plénitude ? Voilà une des questions fondamentales de ce Congrès, vers laquelle chemine tout le travail en groupe de ces jours-ci et à laquelle les réflexions suivantes sur quelques points forts de l'exhortation *Amoris laetitia* essayent de contribuer, tout en étant pleinement consciente de mes limites



1 LE REGARD CHRÉTIEN SUR LA RÉALITÉ DU MARIAGE ET LA FAMILLE DANS LE MONDE ACTUEL

Les mutations rapides sur l'idée de famille qu'on a pu relever au cours des dernières décennies dans le monde moderne, ainsi que la diversité des traditions et les fortes différences dans les relations conjugales et familiales en fonction

des contextes culturels et géographiques, posent des défis importants à une approche pastorale de ces questions. Cette tension a été très présente au cours des travaux des Synodes, et surtout dans le Synode extraordinaire de 2014, qui a révélé la réalité polyédrique de la famille dans les différentes régions du monde. Et en lien avec la pastorale salésienne des jeunes, cette tension a été présente aussi dans les travaux préparatoires de ce Congrès, comme le montre le Tableau I, *Mapa de la realidad social y eclesial de la familia en las regiones o continentes* (septembre 2015- février 2016).

Or, il ne faut pas oublier que cette réalité polyédrique révèle précisément l'universalité de la mission de l'Église, qui est présente et qui agit dans des contextes et des cultures profondément diversifiés, comportant des problèmes, des urgences et des rythmes différents. C'est donc un signe de sa richesse et de sa pluralité, bien qu'essayer de combiner l'universalité de l'Évangile et le respect des cultures et des langues locales soit un défi. Dans ce sens, le pape François, au commencement de son exhortation apostolique, établit comme critère le besoin **d'inculturer les réponses ecclésiales** qui peuvent surgir, renvoyant les Conférences épiscopales et les évêques locaux au discernement, car les principes généraux devront être appliqués dans des contextes et des traditions très différents (AL 3).

Dans cette énorme variété d'hypothèses anthropologiques et culturelles et de situations sociologiques qui touchent directement les familles, il est important de souligner une préoccupation synodale, c'est-à-dire que toute action pastorale repose sur un bon diagnostic de la situation, dont la base est une description de la réalité "très proche du terrain", étant donné que les problèmes et les défis des familles seront très différents selon les cultures et les zones géographiques. Dans ce sens, on peut dire que le regard sur la réalité aura une double dimension : d'une part la dimension que nous pourrions appeler *prophétique*, de dénonciation des éléments sociaux et culturels qui déshumanisent et d'appel à s'engager plus à fond pour la justice; mais aussi un regard *constructif et plein d'espérance*. Un regard qui, sur la base de la pédagogie divine et d'une vision de Dieu qui est amour et miséricorde, valorise les aspects positifs contenus dans les réalités moins parfaites et accompagne les personnes dans leurs situations vitales concrètes, les encourageant à avancer vers une plus grande plénitude humaine et chrétienne.

Concernant la première dimension, **prophétique**, le Synode a mis l'accent sur les injustices socio-économiques, d'abus et d'exploitation des personnes (situations de pauvreté et de guerre, de migrations forcées, l'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants, la violence sexiste, les lois du travail injustes qui rendent difficile



la vie de famille, la persistance de la polygamie ou de mariages concertés dans certaines cultures, etc) qui causent des blessures profondes au sein des familles et de la société. Le Synode a dénoncé aussi les éléments culturels - hédonistes et individualistes - qui sont dangereux pour la stabilité de la famille (sexualité désengagée, abandon des personnes âgées, refus de la maternité, addiction à la pornographie, peur de s'engager, etc.). Au chapitre 2 de l'exhortation, le pape dénonce ces situations, ainsi que l'individualisme exacerbé et la culture du provisoire ou, comme il le répète maintes fois dans ses discours, la *culture du rejet*.

On observe aussi une considérable préoccupation pour la *promotion de la dignité de la femme*, qu'il faut encore défendre dans pas mal de contextes culturels défavorables. En s'éloignant de la pensée à la fois patriarcale et chauvine, ainsi que des formes inappropriées de féminisme, le pape se prononce avec clarté en faveur de la promotion de la femme dans la société. Il la considère une "œuvre de l'Esprit", et il exhorte à éliminer les discriminations injustes et les violences de tout genre. Le pape défend la vraie promotion de la femme dans la société, qui est faite d'égalité d'accès à des postes de travail dignes et aux lieux où se prennent les décisions, des aspects dans lesquels, comme le pape lui-même le remarque, "il y a encore beaucoup de chemin à parcourir". De manière significative et dans le but de couper court à certaines affirmations exprimées dans la salle du Synode, le pape rappelle clairement qu'il ne faut pas attribuer les problèmes actuels des familles à l'émancipation de la femme. Et il ajoute que cette affirmation en soi constitue "une forme de machisme" (AL 54). En se référant directement au mariage et à la famille - qui est (qui doit être) le reflet de cette égale dignité entre les conjoints, façonnée en *égalité* ou *réciprocité* conjugale - le pape met en garde, à plusieurs reprises, contre toute forme de soumission - sexuelle, physique ou verbale - de la femme à l'homme, en critiquant certaines interprétations machistes des textes de saint Paul (AL 156). Il rappelle que la violence dans certaines familles "contredit la nature même de l'union conjugale" (AL 54).

Cela devrait conduire à *reformuler et revaloriser les rôles de l'homme et de la femme dans la vie de famille* : la femme n'est pas la seule à avoir un rôle déterminant au sein de la famille, l'implication de l'homme est aussi fondamentale dans la vie familiale et dans l'éducation des enfants, ainsi que l'appel évangélique à la réciprocité conjugale, au don total de soi à l'autre, dans le respect et l'amour mutuel (AL 28). La création de nouvelles relations plus paritaires entre les membres du couple, un plus grand lien affectif et l'implication des hommes dans l'éducation des enfants constituent un défi, mais aussi une des lumières de la famille actuelle.

Cette évaluation critique sur certains aspects de la réalité familiale dans les différents contextes socioculturels n'est pas, comme je le disais avant, l'ensemble

de simples jugements externes, concernant une réalité extérieure; bien au contraire, il s'agit, à mon avis, d'une interpellation directe à notre façon d'agir dans le domaine de la formation et de l'éducation, dans le travail avec les jeunes et dans tout ce que nous faisons. Dans notre travail avec les jeunes, comment leur transmettre ces valeurs de rejet du machisme et de n'importe quelle forme de violence? Comment former les jeunes à la valeur de l'engagement et d'un engagement définitif, pour toujours ? Comment éviter que la culture du rejet imprègne-t-elle nos décisions quotidiennes?

Or, l'approche ecclésiale à la réalité polyédrique de la famille dans les différents contextes ne peut se limiter à dénoncer, ni à porter un regard froid et analytique, désengagé. Il s'agira plutôt d'avoir un regard **constructif et plein d'espérance**. Et ce regard, qui part de la certitude que la proposition chrétienne répond aux désirs et au bien profond de la personne, doit être aussi un regard miséricordieux, le regard de l'Église Mère qui aime et accueille tous ses enfants, surtout les plus faibles et les plus fragiles, et qui essaie de découvrir et de valoriser tous les aspects positifs qui peuvent être présents, même dans des situations qui objectivement ne sont pas idéales. *La beauté et la vérité de la doctrine ecclésiale ne sont pas en contradiction avec la miséricorde envers les familles fragiles et blessées*. La miséricorde ne s'oppose pas à la justice ni à la vérité évangélique, elle ne dévalorise pas la justice, bien au contraire, elle est au cœur de la Révélation de Jésus-Christ⁷⁶.

En ce sens, dans son exhortation apostolique, le pape n'évite pas d'aborder des situations conjugales ou familiales complexes, comme c'est le cas pour les fidèles unis par le mariage civil, les unions de fait ou les couples séparés⁷⁷. Le chapitre 8 d'*Amoris laetitia* exhorte à l'accompagnement et à l'accueil des personnes qui se trouvent dans ce genre de situations. Le pape invite à discerner avec soin la situation de chaque fidèle, toujours dans la logique de l'intégration au sein de la communauté ecclésiale et de la miséricorde, "il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations" et "la miséricorde de Dieu imméritée, inconditionnelle et gratuite" vers tout le monde (AL 296-297).

76 FRANÇOIS, *Misericordiae Vultus*. Bulle d'indiction du Jubilé de la Miséricorde, 11 avril de 2015, 25.

77 Au chapitre 6, il est aussi question de ces situations complexes : les mariages mixtes et avec disparité de culte, qui présentent un énorme potentiel pour l'œcuménisme et le dialogue interreligieux, mais qui présentent aussi des difficultés spéciales, étant donné qu'il faut exiger le respect de la liberté religieuse de la part des deux conjoints et le soin de l'éducation religieuse des enfants (AL 247-249, RS72-74) ; les familles monoparentales (AL 252) ou les personnes homosexuelles (AL 250-251).



Il est à remarquer que le document affronte les possibles situations complexes qui peuvent émerger avec un *ton positif et constructif*, sans les justifier, sans prétendre non plus de les faire participer à l'idéal chrétien. Le texte, par ailleurs, encourage à plusieurs reprises à découvrir et valoriser les éléments positifs et à faire en sorte que ces situations deviennent des chances sur le chemin de la conversion vers la plénitude du mariage et de la famille. Se basant sur la pédagogie divine dans l'histoire du salut, qui permet d'affirmer *le lien entre l'ordre de la nature et l'ordre de la grâce* et le développement progressif, par étapes successives, de toute la création dans le Christ et pour Lui, l'exhortation apostolique encourage à découvrir les *semina Verbis* cachées dans toutes les réalités matrimoniales humaines, sans négliger la transformation profonde qui s'y produit quand elles sont atteintes par la grâce divine (AL 76-79).

En ce sens, le Synode insiste fortement sur le besoin *de regarder avec amour, accompagner et accueillir avec patience et délicatesse les personnes qui vivent dans des situations matrimoniales moins parfaites*, indiquant ainsi la voie pour une pastorale familiale renouvelée. Il invite à *bien discerner les situations*, essayant d'y découvrir - et de valoriser en tant que *semences du Verbe* - les éléments positifs qu'on peut trouver dans les mariages civils et les unions de fait (de stabilité, lien public d'amour, soin des enfants, pardon mutuel et recherche du bien de l'autre, etc.). Ces situations réalisent, au moins de façon analogue et partielle, l'idéal matrimonial. Il est ainsi possible d'accompagner ces personnes vers la plénitude du mariage-sacrement, en identifiant les éléments qui favorisent l'évangélisation et la croissance humaine et spirituelle (AL 292-294)⁷⁸.

Un autre élément culturel, de plus en plus répandu, c'est la fragilité *des unions matrimoniales*, l'augmentation des divorces ou des ruptures conjugales étant très marquée - et presque universelle -. Tout cela a une influence directe pas seulement sur la situation personnelle des époux, mais aussi sur toute la vie de la famille : les enfants, fils et filles de parents divorcés, qui vivent alternativement avec la mère ou le père, ou bien dans des familles reconstituées, etc. Le Synode, ainsi que l'exhortation apostolique, ont accordé une attention particulière à la pastorale des personnes séparées et divorcées. Il faut en même temps remarquer que cette préoccupation ecclésiale envers les divorcés ne signifie pas résignation face au nombre croissant et de plus en plus élevé des ruptures conjugales, comme si elles étaient un fait nécessaire et inévitable.

⁷⁸ Au numéro AL 295, François, en citant Jean Paul II, rappelle qu'il "proposait ce qu'on appelle la "loi de gradualité", conscient que *l'être humain « connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance »*. [323] *Ce n'est pas une "gradualité de la loi", mais une gradualité dans l'accomplissement prudent des actes libres de la part de sujets qui ne sont dans des conditions ni de comprendre, ni de valoriser ni d'observer pleinement les exigences objectives de la loi*".

La première préoccupation de n'importe quelle action pastorale en faveur de la famille sera celle de contribuer à la prévention des ruptures conjugales, aidant à la constitution de mariages et de familles solides et heureuses ; contribuer, en définitive, à faire grandir l'amour. Reprenons les paroles du pape : "Aujourd'hui, plus important qu'une pastorale des échecs est l'effort pastoral pour consolider les mariages et prévenir ainsi les ruptures" (AL 307). En ce sens, l'exhortation apostolique insiste sur l'importance d'une aide intégrale aux couples et aux familles, qui passerait par des stratégies différentes et par des moments différenciés, dont beaucoup touchent directement la pastorale des jeunes.

UNE PRÉSENTATION VOCATIONNELLE ET "POSITIVE" DE LA PROPOSITION CHRÉTIENNE:

2 la vocation au mariage et à la famille comme vocation à l'amour

Au chapitre 2 de l'exhortation apostolique, le pape appelle à réviser notre façon de proposer la vocation matrimoniale et familiale, et il encourage à le faire dans le contexte vocationnel d'ouverture à la grâce, sans agir sur la défensive (AL 35-38). Dans le travail pastoral, la priorité ne doit pas tourner autour de la défense de modèles abstraits de famille ou de la comparaison avec ceux-ci; il s'agit plutôt de prendre soin de la personne concrète, dans sa situation spécifique, et de présenter la proposition évangélique de façon attrayante, avec la conviction qu'elle répond aux désirs de l'être humain et qu'elle constitue un bien pour lui.

Le pape fait sienne aussi une contribution importante du Synode, à savoir l'importance de **montrer la beauté de la vocation matrimoniale et familiale**. Face aux tentations individualistes de notre société, un défi pastoral de premier ordre consiste à rendre visible la beauté de la vocation matrimoniale et familiale, qui répond aux désirs profonds de la personne humaine. Cela n'exige pas des discours doctrinaux élaborés, mais plutôt le témoignage et l'implication mission-



naire des familles chrétiennes qui, par leur vie, manifestent avec simplicité et de façon crédible cette beauté, car comme l'a dit explicitement un père synodal : *"la beauté, on ne l'explique pas, on la montre"*.

En ce sens, par rapport au mariage, la théologie catholique présente une base anthropologique très forte et insiste sur la valeur de la *réalité naturelle du mariage*, voulue par Dieu dès les origines. Dans une vision profondément unifiante du plan naturel et surnaturel, en termes d'*incarnation*, c'est la même réalité humaine, naturelle, très riche du mariage, élevé à sacrement parmi les baptisés (étant source de grâce sacramentelle pour les époux et s'insérant dans la structure même constitutive de l'Église domestique), sans que cette élévation à l'ordre de la grâce ne modifie substantiellement son essence, ce qui confère au sacrement du mariage une particularité remarquable par rapport aux autres sacrements⁷⁹.

Une **rénovation du langage** sera cependant importante, afin de pouvoir élaborer une annonce du message évangélique sur l'amour familial et matrimonial qui soit *significatif* pour les personnes et, surtout, pour les jeunes d'aujourd'hui. Comme les documents synodaux en témoignent, cela exigera de la créativité et une présentation bien fondée et audace du message évangélique. Il faudra donc éviter de présenter l'indissolubilité comme un "joug imposé aux hommes" ou comme une réclusion à perpétuité, et souligner qu'elle est un don que le Dieu toujours fidèle fait aux époux, en soutenant et en rendant possible le désir, profondément humain, d'un amour pour toujours (RS 40, 48). Il sera aussi important d'avoir un langage capable de transmettre la beauté de l'amour conjugal et de la sexualité (RS 56), etc.

Au niveau du fondement théologique, la **référence à la Trinité et à l'amour trinitaire en tant que fondement d'une Théologie de la famille** est une contribution significative. La vocation au mariage et à la famille est une vocation à l'amour et à la tendresse, si nous la regardons avec les yeux du Christ (AL 59). On insiste sur la *centralité de l'amour dans la vie familiale et matrimoniale*,

79 CONCILE VATICAN II, Const. ap. *Gaudium et spes*, n.48 : "La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable. Une institution, que la loi divine confirme, naît ainsi, au regard même de la société, de l'acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement. En vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société, ce lien sacré échappe à la fantaisie de l'homme. Car Dieu lui-même est l'auteur du mariage qui possède en propre des valeurs et des fins diverses tout cela est d'une extrême importance pour la continuité du genre humain, pour le progrès personnel et le sort éternel de chacun des membres de la famille, pour la dignité, la stabilité, la paix et la prospérité de la famille et de la société humaine tout entière".

à l'image de l'amour trinitaire, étant la famille icône du Dieu amour, du Dieu Trinité source inépuisable de l'amour mutuel.

Si l'homme et la femme sont en soi et dans leur relation mutuelle l'image de Dieu, la famille, communion d'amour, est l'image excellente de la Trinité. À partir de cette revalorisation théologique de la famille - et non pas seulement du mariage - on peut affirmer que malgré ses faiblesses et ses difficultés, toute famille est en soi - et elle est appelée à l'être avec une plénitude de plus en plus grande - l'image de Dieu, et lieu privilégié d'amour et de soin mutuel, qui présente un caractère sacré et inviolable. Dans la perspective théologique, ce fondement trinitaire de la famille complète parfaitement l'idée de la famille église domestique et situe à nouveau la centralité de l'amour dans la réalité familiale.

Dans cette même ligne, *Amoris laetitia* insiste beaucoup sur l'importance de l'amour conjugal, mais aussi sur d'autres manifestations de l'amour familial, sur le rôle de la famille élargie, les grands-parents, oncles et tantes, frères et sœurs. Les numéros 27-29 de l'exhortation apostolique, dédiés à la "*tendresse de l'accolade*", sont particulièrement beaux. Le pape fait allusion à la délicatesse et à l'intimité conscientes qui se produit quand une mère prend dans ses bras son enfant après l'avoir allaité (*gamul*), ou quand un père embrasse ses enfants, pour donner l'exemple de cette vocation radicale à l'amour et à la tendresse qui dépasse l'amour entre les époux.

De plus, à la suite du Synode, un certain changement a eu lieu dans l'approche du mariage, passant peu à peu de l'idée - parfois exagérée - d'un droit que chacun a sans pratiquement aucune limite (*ius connubii*) à la promotion d'une **approche plus vocationnelle de l'option matrimoniale et familiale**. Le pape encourage à redécouvrir la valeur du sacrement et à l'insérer dans une vie de foi et d'expérience ecclésiale : "Le mariage est une vocation, en tant qu'il constitue une réponse à l'appel spécifique à vivre l'amour conjugal comme signe imparfait de l'amour entre le Christ et l'Église. Par conséquent, la décision de se marier et de fonder une famille doit être le fruit d'un discernement vocationnel" (AL 72).

Déjà au Synode, un certain nombre de voix ont proposé, avec des formulations différentes, un *lien plus étroit entre l'initiation chrétienne et la préparation au mariage* (RS, 39), une sorte de *catéchuménat de l'option de vie*, qui devrait commencer après la confirmation, un processus catéchétique qui agit en tant que ligne motrice de la pastorale des jeunes⁸⁰. Il s'agit de propositions qui devront

80 FRANÇOIS, *Misericordiae Vultus*. Bulle d'indiction du Jubilé de la Miséricorde, 11 avril de 2015.



être approfondies et, le cas échéant, structurées, mais qui montrent un chemin suggestif. Le pape François est revenu ensuite sur ce sujet en affirmant le besoin "de rendre de plus en plus efficaces les *itinéraires de préparation au sacrement du mariage*, pour la croissance non seulement humaine, mais aussi de la foi des fiancés". Le pape propose l'institution "d'un *nouveau catéchuménat* dans la préparation au mariage de façon à ce que la préparation au mariage devienne aussi une partie intégrante de tout le processus du mariage sacramentel, comme un antidote pour éviter la prolifération de célébrations de mariages nulles ou inconsistantes"⁸¹. En définitive, on perçoit avec clarté le besoin d'un **renouveau profond et créatif de la formation et de la préparation au mariage**, avec l'implication active des époux et de toute la communauté ecclésiale.

Dans cette perspective vocationnelle de l'option pour le mariage et la famille, le mariage chrétien apparaît comme un vrai appel de Dieu qui exige un **discernement** en profondeur, et il est donc nécessaire d'insérer cette décision dans une vie de foi et d'expérience ecclésiale, et dans un chemin de formation et de vocation - personnelle et de couple - **qui puisse permettre une décision mûre, au niveau humain et religieux**⁸². Cela demande beaucoup de créativité pour frayer des chemins de formation qui permettent une meilleure préparation ecclésiale de l'option matrimoniale et la création de synergies avec d'autres domaines pastoraux, parmi lesquels figure avant tout la pastorale des jeunes.

La vocation matrimoniale - comme toutes les autres - est une très belle vocation qui nous enrichit, mais elle est sérieuse et exigeante. Cette vocation présente, en outre, la complexité d'impliquer deux personnes, ayant chacune ses propres expériences de la foi, ses moments de vie et ses rythmes, ses conditions affectives, etc. Dans l'exhortation apostolique (AL 205-211), le pape insiste sur le besoin d'accompagner et d'orienter les jeunes dans leur processus des fiançailles, de façon à *bien discerner la décision matrimoniale*; même si "en réalité, chaque personne se prépare au mariage dès sa naissance - et donc le rôle de la famille devient irremplaçable - il est aussi fondamental de configurer une *pédagogie de l'amour*, car "apprendre à aimer quelqu'un n'est pas quelque chose qui s'improvise ni qui peut être l'objectif d'un bref cours préalable à la célébration du mariage" (AL 208). Bien au contraire, toute préparation ou accompagnement

81 Comme l'a dit au Synode un des Pères, les *cours de préparation au mariage* ne semblent pas suffire. Il est frappant de constater que toutes les grandes décisions de la vie se préparent avec un très grand soin, sauf le mariage.

82 Cette perspective vocationnelle, de discernement et d'élection est aussi présente dans le document préparatoire de la XV^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Evêques qui aura lieu en 2018, et dont le thème est justement *Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel*.

devra aider les jeunes à voir la célébration du mariage non pas comme la fin du chemin, mais comme le commencement, comme “une vocation qui les lance vers l’avant, avec la décision ferme et réaliste de traverser ensemble toutes les épreuves et les moments difficiles” (AL 211).

Dans cette approche vocationnelle, il convient néanmoins d’éliminer certaines confusions relatives à la sacramentalité du mariage et à l’objet du discernement vocationnel au moment où l’on décide d’engager toute sa vie dans cette option. Conformément à l’idée ecclésiale renouvelée et façonnée au cours du Concile Vatican II (*Gaudium et spes*) et présente aussi dans le Code de droit canonique, le mariage - qui parmi les baptisés est un sacrement - signe et source de grâce - est l’institution de l’amour, et le Concile le définit comme “l’intime communauté de vie et d’amour conjugal”. Le mariage - dans sa réalité naturelle et sacramentelle - ne dépend pas en premier lieu de la célébration liturgique (tout en étant celle-ci nécessaire dans le cas des catholiques, dans des circonstances habituelles), mais du fait que les parties contractantes donnent un consentement matrimonial valide, *car le mariage justement naît de la volonté réciproque de s’unir en mariage*.

Le consentement, la décision de se marier, est un *acte de volonté* transcendant, dont l’objet est le *don mutuel* des conjoints en tant que personnes pour constituer un accord pour toute la vie (c.1057). Ce que les époux donnent et reçoivent réciproquement, ce n’est pas une série de droits et de devoirs attachée à son nouvel état matrimonial, mais plutôt ils se donnent et se reçoivent *eux-mêmes*, dans l’ensemble de ce qu’ils sont, pour constituer ensemble l’essence du mariage, le consortium de toute la vie, et ainsi faisant la relation devient l’objet essentiel du consentement. Ce que les contractants *doivent vouloir* quand ils donnent leur consentement, ce n’est pas le mariage en tant qu’affaire juridique, et non plus le mariage comme consortium de toute la vie ou comme sacrement. Ce que les époux doivent vouloir, *c’est la personne de l’autre dans leur conjugalité*. Le consentement des époux n’a pas pour objet l’institution matrimoniale - il ne se dirige pas directement à celle-ci -, mais l’autre en tant que conjoint, se donner et se recevoir comme époux/épouse pour constituer le consortium de toute la vie qui est le mariage. Or, cela montre l’importance d’une bonne *connaissance mutuelle*, de l’autre comme de soi-même et des propres capacités - quand on prend la décision de se marier.

Ce consentement exige une *capacité psychique déterminée*, une capacité qui ne se limite pas à comprendre et vouloir ce qu’est le mariage ou à être conscient de ce que l’on dit, mais du fait de la transcendance de son objet, il exige une *méditation* spéciale et la compréhension du pas que l’on fait. Il faut pour cela aussi une *liberté* équilibrée pour se donner à l’autre à partir de soi-même, sans pressions extérieures, sans contraintes internes. De même qu’il faut la *capacité*



d'être des conjoints, et donc la capacité d'assumer et de faire face aux obligations conjugales, de constituer le consortium de vie conjugale. Face à l'idée répandue que le mariage est pour tout le monde (ou alors pour celui ou celle qui ne "vaut" pas pour un choix vocationnel plus élevé), il faut insister que le mariage exige des contractants qu'ils aient les capacités et les aptitudes personnelles nécessaires pour constituer et faire naître la communauté intime de vie et d'amour conjugal que le mariage représente. Et cela sans tomber dans l'extrême en transformant le mariage en quelque chose d'accessible uniquement à quelques privilégiés ou à des personnes spécialement mûres ou avec une capacité oblatrice exceptionnelle. Si le mariage est un consortium de toute la vie ordonné au bien des conjoints, il exigera au moins une certaine capacité de relation interpersonnelle, de don de soi et de dévouement à l'autre à un niveau profond.

Nous savons en outre que l'Église attribue au mariage un contenu dense (avec ses notes d'indissolubilité, de fidélité, d'ouverture aux enfants, ordonné au *bien des conjoints*, des notes qui peuvent être, selon les contextes, vraiment contre-culturelles). Or, les personnes qui affirment extérieurement "vouloir se marier" à l'Église n'ont pas toutes vraiment l'intention d'accepter un mariage tel que l'Église le propose, ce qui entraînera, dans ces cas, la nullité du consentement extérieurement manifesté. En effet, étant donné que l'amour est central dans le mariage et dans la genèse de la décision de se marier, il ne faut pas oublier les caractéristiques et les conséquences du vrai amour. Comme le pape nous le rappelle "le mariage est une question d'amour, et seuls peuvent se marier ceux qui se choisissent librement et s'aiment" (AL 217). Or cet amour n'est pas seulement une attirance physique ou une affectivité diffuse: il est important de l'enrichir aussi et d'approfondir la décision consciente et libre pour s'appartenir et s'aimer pour toujours, car le vrai amour vise à un don de soi définitif, pour toujours. Et ce don est à la fois fécond, ouvert aux autres, jamais replié sur lui-même. Le pape François nous le dit aux chapitres 4 et 5 de l'exhortation apostolique, les chapitres consacrés à l'amour conjugal - avec toutes ses notes et dimensions - et à l'amour familial au sens le plus large. On y contemple la fécondité de cet amour, en tant qu'ouverture à ce que le pape appelle à plusieurs reprises la famille élargie⁸³.

83 Ces chapitres montrent une certaine originalité par rapport au reste du Rapport final du Synode. Ils reflètent bien la personnalité du pape François, ses intérêts et même sa spiritualité. Les 90-119 AL sont particulièrement significatifs. Il s'agit d'un commentaire à 1Co 13. En lien avec ses interventions au cours des catéchèses aux nouveaux couples pendant l'année 2015, il encourage les époux, avec beaucoup de réalisme, à prendre soin de l'amour mutuel, à grandir dans cet amour, à partager du 'temps de qualité', et il indique des voies pour dépasser les crises, etc. On pourrait dire que dans certaines parties de l'exhortation, plus qu'à un maître, le pape ressemble à ce grand-père proche qui donne des conseils sages, simples et réalistes à ses enfants et à ses petits-enfants.

Or, souvent, les personnes acceptent formellement un mariage canonique - par tradition, pour des raisons familiales, etc., - mais en même temps elles refusent d'avoir des enfants, de considérer leur mariage indissoluble, ou de s'engager à la fidélité conjugale. Dans ces cas-là, les conjoints donnent leur consentement à une réalité ne correspondant pas au mariage tel qu'il est dans son essence. Dans d'autres cas, encore plus clairs, il y a une instrumentalisation de l'institution matrimoniale, qui est choisie uniquement comme entreprise juridique formelle, peut-être pour obtenir d'autres fins ou bénéfiques, sans accepter l'intime communauté de vie et l'amour orienté vers le bien des conjoints, ce qui altère aussi la racine du consentement rendu.

Comment éviter tout cela ? Comment accompagner et former les jeunes afin qu'ils puissent répondre par leur vie à l'invitation de Jésus à l'amour, à ce don total et définitif, sans conditions, à une autre personne afin que la réalité matrimoniale et familiale puisse naître ?

Pour cela, il est fondamental de leur offrir une *formation intégrale* -humaine, émotionnelle, affective et spirituelle - non seulement aux fiancés, mais à tous les jeunes, conformément au schéma bien connu de *Familiaris consortio* de préparation lointaine, proche et immédiate. Par rapport à la *préparation lointaine*, il est important d'insister sur **l'importance du développement affectif et émotionnel dans la formation des jeunes et des couples**, en évitant de promouvoir l'individualisme égoïste ou des expériences peu intégrées et déshumanisantes des affects et de la sexualité. L'appel profond de chacun à l'amour, au don de soi, à aimer et à être aimé, est une expérience que l'on apprend et l'on vit surtout en famille, espace pédagogique primaire, mais il y a aussi tout un domaine de travail d'éducation et de formation à l'affectivité et aux valeurs pour aider les jeunes à grandir dans leur relation avec les autres. *Le rôle des ceux qui sont impliqués dans la pastorale des jeunes - caractéristique du charisme salésien - dans cette formation intégrale des enfants et des jeunes sera très important pour leur croissance en tant que personnes et pour établir des relations affectives et familiales solides.*

De même, pour accéder au mariage canonique, il est indispensable d'**accompagner le processus de discernement** sur la capacité et l'intention des contractants. Cela doit se faire sans rigorisme ni exigences excessives, mais en aidant les fiancés à être conscients de l'importance de ce pas qu'ils vont faire et du sérieux des engagements qu'ils vont assumer par le mariage. Pour cela, il faudra une approche approfondie de la pastorale pré-matrimoniale, car pour prendre conscience des obligations, des droits, des devoirs et des engagements qu'on assume au moment du mariage, il ne suffit pas d'assister à une ou plusieurs



conférences ou réunions, pendant un week-end. Si en plus, la date du mariage a été décidée et que tout est prêt pour célébrer le mariage, les fiancés - et encore moins si ce n'est que l'un des deux - n'auront pas la liberté de revenir sur leur pas à ce moment-là, aussi sérieux et forts soient les doutes qui surgissent. En ce sens il conviendrait de faire avancer cette préparation en permettant aux parties contractantes d'exprimer, avec plus de liberté et de pondération, leur jugement délibératif sur l'opportunité ou pas de se marier et sur les implications de ce pas.

En ce sens, il sera important d'**élaborer avec créativité des chemins de formation nouveaux**, en encourageant à suivre de façon continue et personnalisée les couples et en se souciant plus de leurs situations personnelles que des exigences bureaucratiques standardisées à remplir. Il ne s'agit donc pas de limiter de façon abusive ou arbitraire le droit au mariage (*ius connubii*), mais d'être conscient et de savoir que ce droit exige des conditions préalables de capacité et de volonté (d'aptitude et d'attitude) pour son exercice, si nous ne nous voulons pas que la célébration soit vidée de son contenu⁸⁴.

Enfin, même si cela peut paraître un peu éloigné de la pastorale des jeunes - tout spécialement dans les contextes sociogéographiques où l'âge du mariage est plus tardif - l'exhortation apostolique encourage à **bien soigner la célébration liturgique** (AL 212-216), en exhortant à une participation active et fructueuse des contractants à la cérémonie, à se soucier de l'expressivité des signes, de la centralité de la Parole de Dieu, de la richesse de la bénédiction nuptiale, etc., car il est important de soigner la dimension de célébration et de fête de cette option vocationnelle pour l'amour.

On insiste également sur l'importance de l'**accompagnement des couples jeunes**, encourageant les époux à découvrir et à développer leur vocation et leur amour: "D'autre part, je voudrais insister sur le fait qu'un défi de la pastorale matrimoniale est d'aider à découvrir que *le mariage ne peut se comprendre comme quelque chose d'achevé*. L'union est réelle, elle est irrévocable, et elle a été confirmée et consacrée par le sacrement de mariage. Mais en s'unissant, les époux deviennent protagonistes, maîtres de leur his-

84 En ce sens, Benoît XVI rappelait dans son discours à la Rote Romaine de 2011, que le droit au mariage n'est pas "le droit à une cérémonie nuptiale". Le *ius connubii* se réfère, en effet, au droit de célébrer un mariage authentique mariage. On ne nierait donc pas le *ius connubi* là où il apparaîtrait évident que ne subsistent pas les prémisses pour son exercice, c'est-à-dire si manquait de façon évidente la capacité demandée pour se marier, ou bien si la volonté se fixait un objectif qui est en opposition avec la réalité naturelle du mariage".

toire on n'exige pas du conjoint qu'il soit parfait il faut l'accepter tel qu'il est : *inachevé, appelé à grandir, en évolution*". Il faut soigner et faire grandir l'amour, accepter l'autre, ne pas remplacer le regard d'amour par le regard inquisiteur (218). Dans cette tâche d'assumer le mariage comme chemin de maturation, où chacun des conjoints est source de grâce et de croissance pour l'autre (AL 221), la communauté chrétienne, "famille de familles", aura un rôle important d'accompagnement. Cheminant avec le couple, partageant la découverte de la beauté de la vocation matrimoniale, l'aidant à dépasser un possible "repli sur soi" préjudiciable pour le couple et la famille et le soutenant dans les moments d'épreuve.

Il existe un vaste domaine éducatif-pastoral pour mener à bien cet accompagnement et pour la **prévention de la rupture conjugale** et la protection de la stabilité du mariage et des familles. Il s'agit de favoriser les voies de la réconciliation, de la médiation et de la résolution des conflits au sein du couple et de la famille avant que la distance ne soit irréversible, et de promouvoir des actions de réconciliation visant à découvrir la valeur guérissante du pardon, pardonner et se savoir pardonné, etc.

3 FACE À LA SÉPARATION CONJUGALE

Malgré tous les efforts, il y aura des occasions où, comme le pape lui-même le reconnaît, *la séparation est inévitable. Parfois, elle peut devenir moralement nécessaire* - pour le bien des enfants ou pour la dignité même de la personne (AL 241). L'**accompagnement du couple et des enfants dans ce moment de crise et tout au long de leur future relation** supposera un défi pastoral important pour les personnes impliquées dans le travail avec les jeunes et les familles. Cet accompagnement, *fait de patience et d'amour* - qui, comme le dit le pape François, est un *art* qui oblige à ôter les sandales devant la terre sacrée de l'autre et de son intimité⁸⁵- exigera une "attitude sagement différenciée" selon les situations et les circonstances. Parfois, l'accompagnement exigera que l'on demeure en silence ; d'autres fois, une écoute respectueuse et active, guérissante ; orientation, conseil, encouragement, appui

85 *Evangelium Gaudium* 169.



D'un point de vue ecclésial, il est essentiel de rappeler ***l'inopportunité d'identifier d'emblée la séparation conjugale, le divorce, avec une situation irrégulière.*** L'exhortation fait siennes (AL 242) les avertissements synodaux - déjà présents dans *Familiaris consortio* de Jean Paul II (FC 83) - concernant le besoin de ne discriminer en aucun cas les *personnes divorcées qui ne se sont pas remariées*, reconnaissant que, dans bien des cas, ce sont "des témoins excellents de fidélité conjugale" et qu'on ne peut pas priver ces personnes de la participation et réception des sacrements, y inclus de l'Eucharistie, une participation active à la catéchèse et à la vie de l'Église, d'assumer des responsabilités ecclésiales, etc. ce serait une grande injustice grever de façon injustifiée la conscience de ces personnes du simple fait qu'elles sont divorcées.

Aussi par rapport aux personnes *divorcées remariées*, l'exhortation insiste (AL 243) sur le besoin d'accueil et d'accompagnement, car elles ne sont pas excommuniées et qu'elles continuent à être membres de l'Église. Le chapitre 8 de l'exhortation invite à un ***discernement attentif des différentes situations*** et à accompagner le sujet à prendre conscience de sa situation devant Dieu, puisque la responsabilité de la personne devant certaines actions ou décisions n'est pas la même dans tous les cas. Le pape insiste sur le fait qu'***un jugement négatif sur une situation objective n'implique pas un jugement sur l'imputabilité ou la culpabilité de la personne*** qui se trouve dans cette situation, étant donné que *la responsabilité morale peut se voir diminuée ou nuancée par des facteurs psychiques, sociaux, etc.*, qui souvent vont jusqu'à conditionner, voire déterminer certaines décisions et qui devraient être considérés avec soin (AL 302).

Reprenant des intuitions déjà présentes chez saint Thomas, le pape rappelle l'imputabilité des actions, avec la possibilité qu'il y ait des atténuantes ou des conditionnements qui empêchent la personne à agir autrement ou qui diminuent sa responsabilité (AL301-2). Le pape exhorte à prendre mieux en compte la responsabilité des personnes au moment de juger sa situation, quand les personnes constituent des unions qui ne répondent pas objectivement à notre idéal de mariage. Le pape rappelle aussi l'importance d'une conscience bien formée, mais aussi que "cette conscience peut reconnaître non seulement qu'une situation ne répond pas objectivement aux exigences générales de l'Évangile. De même, elle peut reconnaître sincèrement et honnêtement que c'est, pour le moment, la réponse généreuse qu'on peut donner à Dieu, et découvrir avec une certaine assurance morale que cette réponse est le don de soi que Dieu lui-même demande au milieu de la complexité

concrète des limitations, même si elle n'atteint pas encore pleinement l'idéal objectif" (AL 303)⁸⁶.

Bien qu'il ne soit pas possible de développer ici toute la richesse du chapitre 8 de l'exhortation apostolique *Amoris laetitia*, je voudrais néanmoins signaler l'importance de ne pas interpréter *sur une base relativiste* cette doctrine sur le discernement des situations particulières, déjà présente dans la pensée de saint Thomas. Et cela car le pape François lui-même insiste sur le fait que la fidélité à l'Évangile empêche toute forme de tiédeur ou de respect humain dans la proposition de l'idéal : "comprendre les situations exceptionnelles n'implique jamais d'occulter la lumière de l'idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l'être humain". Et non plus *sur une base subjective* comme si la valeur donnée au "forum internum" ou conscience fût la seule à être prise en considération, malgré son importance indéniable. L'Église est communauté, assemblée de fidèles, communion et il faudrait donc éviter des divergences entre le forum internum et le forum externum, dans la mesure du possible.

En ce sens, il importe de relever que, dans le cas de personnes *divorcées et remariées*, aussi bien dans les documents que dans l'exhortation, la vérification de la possible *nullité du premier mariage* apparaît comme une possibilité à considérer. En effet, c'est là la voie ou le remède ordinaire que l'Église offre à ses fidèles, puisque, même s'il est évident que les mariages ratés ne sont pas tous des mariages nuls, c'est souvent le cas. Le mariage est une vocation très belle, mais aussi exigeante, qui a la difficulté intrinsèque "de se faire à deux".

Ainsi, les procès canoniques de nullité matrimoniale semblent être une solution tout à fait ecclésiale, un remède qui répond à la *vérité profonde* d'un mariage - indépendamment de la bonne foi avec laquelle les deux parties l'ont contracté - qui n'avait pas les conditions requises pour la validité, et qui peut devenir un moment profondément *guérissant* de la personne, de réconciliation avec son passé et avec l'expérience de l'échec conjugal. Dans ce sens, il est important de noter que déjà dans la période inter-synodale le pape François a modifié le règlement de ces procès de nullité les rendant plus souples et accessibles pour les fidèles, encourageant la conversion missionnaire des structures pastorales - y compris des tribunaux ecclésiastiques - pour aller à la rencontre des fidèles

86 L'exhortation souligne aussi l'*aspect dynamique* de ce discernement qui doit demeurer toujours ouvert à la révision afin de s'approcher plus pleinement à l'idéal (AL 303) - et la limite des normes générales (qui sont certainement nécessaires), qui doivent informer la décision, mais qui peuvent pas embrasser toutes les situations particulières, et qui devront faire l'objet d'un discernement pratique (AL 304).

divorcés et remariés. Les fidèles peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, exposer leur situation (pour dissiper les doutes sur leur état de vie et sur la validité ou nullité de leur mariage précédent) et attendre la réponse de l'Église⁸⁷.

4 EN GUISE DE CONCLUSION

L'exhortation apostolique *Amoris laetitia* du pape François regarde la réalité avec une vision positive, en soulignant plus les possibilités et les défis des situations familiales et matrimoniales que les dangers, tout en sachant qu'ils existent. C'est un appel à l'optimisme, à continuer à travailler et à revoir notre action pastorale, dans le domaine du travail avec et pour les jeunes. Il s'agit de frayer des chemins vastes et variés de travail en faveur des familles, des chemins qui ont trait à l'éducation, à la formation aux valeurs et à l'affectivité, à l'orientation et à la médiation familiale au sens le plus large, à la préparation des jeunes au mariage et à la famille, à l'accompagnement pastoral aux familles et des familles, au discernement attentif des situations, etc. Développer avec créativité, audace évangélique et sens ecclésial des pistes d'action qui aident à appliquer et à réaliser, par notre travail concret, ce que le Synode a suggéré est un défi majeur dans cette période post-synodale, dans l'attente des contributions du prochain Synode des Jeunes de 2018.

⁸⁷ FRANÇOIS, *Motu Proprio Mitis Iudex Dominus Iesus*, du 15 août 2015 : AAS 107 (2015) 958-970. Dans un autre *motu proprio* de la même date, *Mitis et misericors Iesus*, le pape modifie, dans des termes analogues, les canons qui réglaient les procès de nullité des mariages dans le Code des Canons des Églises Orientales.